

Rôle de la séance publique du 17/09/2024 à 09h15

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2300710

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	H	Michaël	SELARL BONS ET ORSINI
	Mme	O	Amélie	SELARL BONS ET ORSINI
	Mme	T	Sonia	SELARL BONS ET ORSINI
	M.	P	Patrick	SELARL BONS ET ORSINI
	M.	T	Gilles	SELARL BONS ET ORSINI
	Mme	C	Valérie	SELARL BONS ET ORSINI
	M.	B	Nicaise	SELARL BONS ET ORSINI
	Mme	S	Andrée	SELARL BONS ET ORSINI
	M.	L	Jean-Marc	SELARL BONS ET ORSINI
	Mme	G	Sylvie	SELARL BONS ET ORSINI
	M.	T	Charles	SELARL BONS ET ORSINI
	M.	C	Yann	SELARL BONS ET ORSINI
Défendeur	SOCIETE CELLNEX			
	COMMUNE DE SAINT-SATURNIN			

Requête de M. Michaël H et autres contre l'ordonnance n° 2201638 du 6 janvier 2023 par lequel le président de la 6ème chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté pour irrecevabilité leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 30 novembre 2021 par laquelle le maire de la commune de Saint-Sathurnin ne s'est pas opposé à une déclaration préalable d'installation d'un relais de radiotéléphonie déposée le 9 novembre 2021 par la société Cellnex

02) N° 2301560

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	SASU KUB GAUTIER 2			SELARL JURIADIS
	M.	G	Tony	SELARL JURIADIS
Défendeur	COMMUNE DE GRANVILLE			SELARL CONCEPT AVOCATS

Requête de la SASU KUB Gautier 2 et de M. Tony G contre le jugement n° 2102554 du 21 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 8 novembre 2021 par lequel le maire de Granville a retiré l'arrêté du 12 août 2021 par lequel un permis de construire leur avait été délivré pour une maison d'habitation sur un terrain cadastré AY 87, situé 51q rue Victor Hugo.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2301686 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M. A Dominique	Me DAUMONT
	Mme A Catherine	Me DAUMONT
Défendeur	COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE	Me GALLOT

Requête de M. et Mme A contre le jugement n° 2001605 du 4 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 16 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal de la commune de La Roche-Blanche a approuvé le plan local d'urbanisme.

04) N° 2300656 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M. K Ali	Me TAELMAN
	Mme B Mst Parul	Me TAELMAN
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de M. Ali K et Mme Mst Parul B contre le jugement n° 2206490 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 31 mars 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité diplomatique française au Bangladesh refusant de délivrer à Mme B un visa de long séjour en qualité de bénéficiaire de la procédure de regroupement familial.

05) N° 2300667 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	
Défendeur	M. X Mohammad Yassin	SCP SEGUIN ET KONRAT
	Mme B Bontuu	SCP SEGUIN ET KONRAT

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2205465 du 13 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Mohammad Yassin X et Mme N , annulé la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision de l'ambassade de France en Ethiopie et auprès de l'Union africaine refusant à Mme N un visa de long séjour en qualité de membre de famille de réfugié statuaire.

06) N° 2300679 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	Mme S Mariame Bebe	SELARL QUENTIN AZOU
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de Mme Mariame Bebe S contre le jugement n° 2204525 du 23 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité diplomatique française à Conakry du 8 octobre 2021 refusant de délivrer un visa de long séjour aux enfants Sory Mano S et Lamine Kourouma S .

07) N° 2300790

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur M. M Mohammed

Me BOUDJELLAL

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Mohammed M contre le jugement n° 2206713 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Annaba et Constantine (Algérie) refusant de lui délivrer un visa dit « de retour » en France.

Rôle de la séance publique du 17/09/2024 à 10h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2201664 RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	COMMUNE DE DIVES SUR MER	LABRUSSE
Intervenant	Mme S Estelle	SELARL SALMON BAUGE ALEXANDRE
	Mme D Julie	SELARL SALMON BAUGE ALEXANDRE
	Mme D Margaux	SELARL SALMON BAUGE ALEXANDRE
Défendeur	M. D Rudy	SELARL JURIADIS
	Mme D Corinne	SELARL JURIADIS

Requête de la commune de Dives-sur-Mer contre le jugement n° 2001801 du 31 mars 2022 par lequel le tribunal administratif de Caen a, à la demande de M. et Mme Joseph D , annulé les arrêtés des 27 février 2018 accordant à M. D un permis de construire et du 10 décembre 2019 lui accordant un permis de construire modificatif sur la parcelle voisine de celle où est édifiée leur maison d'habitation et les décisions explicites rejetant leurs recours gracieux.

02) N° 2203476 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. et Mme T Christian	AARPI VIA AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	CABINET SEBAN ET ASSOCIES

Requête de M. et Mme Christian T contre le jugement n° 2104874 du 16 septembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicitement confirmée, par laquelle la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat a rejeté leur demande d'octroi de la subvention "MaPrimeRénov".

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2400131

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	ASSOCIATION DES RIVERAINS DE HAUTE INDRE	Me FOTSO
Défendeur	SARL BIOMETHANE DES BORDS DE LOIRE (CBBDL) MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES	AARPI LEXION AVOCATS

Requête de l'association des riverains de Haute Indre contre l'ordonnance n° 2314739 du 2 novembre 2023 par laquelle le président de la 1ère chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 31 juillet 2023 par lequel le préfet de la Loire-Atlantique a délivré un permis de construire à la SARL Biométhane des Bords de Loire pour objet d'autoriser cette société, sur un terrain formé des parcelles cadastrées section CZ n° 29 et n° 56 p localisé rue du Plessis Bouchet et quai Emile Cormerais à Saint-Herblain, à construire une unité de méthanisation industrielle composée de plusieurs bâtiments, d'un digesteur, de deux cuves de stockage de digestat liquide et de divers équipements techniques liés à l'installation, pour un tonnage réceptionné de 90 tonnes par jour.

04) N° 2202305

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	
Défendeur	M. S M'Bemba	Me DALANCON

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2112729 du 23 mai 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. M'Bemba S, annulé la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Conakry (République de Guinée) lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour dit de retour.

05) N° 2300214

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. C Ali	Me TIHAL
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de M. Ali C contre le jugement n° 2200743 du 24 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la la décision du 24 août 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours gracieux à l'encontre de la décision du 29 mai 2020 ayant rejeté sa demande de naturalisation.

06) N° 2300330

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme M Umulqayri M. B Aden	Me SALIGARI Me SALIGARI
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de Mme Umulqayri M et M. B Barkhade Toukaleh contre le jugement n° 2204509 du 23 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision de l'autorité diplomatique française à Djibouti refusant de délivrer des visas de long séjour à Mme M et aux enfants en qualité de membres de la famille d'un étranger ayant obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

07) N° 2300504

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme T Damba	Me ENAMA
	M. C Elhadj Boukary	Me ENAMA
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de Mme Damba T contre le jugement n° 2202996 du 10 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement rejeté son recours contre la décision de l'autorité diplomatique française à Conakry du 22 septembre 2021 refusant de délivrer un visa de long séjour à l'enfant Elhadj Boukary C au titre de la réunification familiale.

08) N° 2301140

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	
Défendeur	Mme O Anab	Me REGENT
	Mme A Fatuma	Me REGENT

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2207271 du 28 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Anab O , annulé la décision du 9 mars 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'ambassade de France à Djibouti refusant de délivrer des visas d'entrée et de long séjour en tant qu'elle concerne Mme Achira O , Aswan O et Souheb O au titre de la réunification familiale

N° 24/305

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

2ème Chambre

Rôle de la séance publique du 17/09/2024 à 11h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur MAS

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2003390

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE, DITE SPPEF		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	G	JEAN-PIERRE ET CATHERINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	B	JEAN ET CECILE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	C	LOÏC ET YVETTE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	E	PATRICK ET ROSELYNE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	G	JEAN-PIERRE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D	JACQUELINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D	MARTINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	H	BARTELD ET GERDA	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	N	JEAN-FRANCOIS ET PASCALE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	C	LAURENT ET BARBARA	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D	SOPHIE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	C	NICOLAS	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	C	JEAN	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	C	FRANCOIS-XAVIER ET ISABELLE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	H	JEAN ET MARIE-ODILE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	L	OLIVIER ET ALINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	C	HERVE ET MONIQUE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES

Demandeur	M.	H	THOMAS	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	H	XAVIER	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	R	MARIE-FRANCE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	B	ANDRE ET FRANCINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	D	LOÏC ET BARBARA	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	B	FRANCOIS	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	F	PHILIPPE ET KATHRYN	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	D	ANDRE ET BRIGITTE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	C	MICHEL	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	L	JACKY ET CHANTAL	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme		BOURGOIN PAUL ET JACQUELINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	L	JEAN-PIERRE ET BERNADETTE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	M	MARCEL	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	H	JEAN-CLAUDE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	C	JEAN-LUC ET ELISABETH	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Intervenant	M.	D	Robert	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	G	Eric et Elizabeth	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	L	Nathalie	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	P	Arnaud	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES

Intervenant M. et Mme R Alain

SELAS DE BODINAT
ECHEZAR AVOCATS
ASSOCIES
GREEN LAW AVOCAT

Défendeur SOCIETE INNOVENT
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE
LA COHESION DES TERRITOIRES

Requête de l'association pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France et autres contre le jugement n° 1610064 du 27 août 2020 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet de la Sarthe du 14 juin 2016 accordant à la société Innovent un permis de construire pour l'installation de 3 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Longis et l'arrêté du préfet de la Sarthe du 31 décembre 2019 accordant un permis de construire modificatif pour le même projet éolien et contre le jugement n° 1610064 du 12 juillet 2019 par lequel le tribunal administratif de Nantes a sursis à statuer sur la requête en annulation afin de permettre au Préfet de la Sarthe de prendre un permis de construire régularisant le vice tiré de l'insuffisance de l'étude d'impact.

02) N° 2302089

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur ENEDIS

FRECHE & ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE
LA COHESION DES TERRITOIRES

Renvoi du Conseil d'Etat de la requête de la société Enedis contre le jugement n° 1610534 et 1610535 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté ses demandes tendant à l'annulation des arrêtés du 17 octobre 2016 par lesquels le préfet de la Loire-Atlantique lui a infligé deux amendes administratives de 1 500 euros chacune, une sur le fondement de l'article R. 554-35 4° du code de l'environnement et l'autre sur le fondement de l'article R. 554-35 3° du code de l'environnement.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2302699

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	INNOVENT			GREEN LAW AVOCAT
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE			
Intervenant	L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES PAYASAGES ET DE L'ESTHEIQUE DE LA FRANCE			SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	G	Jean Pierre et Catherine		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	B	Jean et Cécile		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	C	Loïc et Yvette		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	E	Patrick et Roselyne		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	G	Jean-Pierre		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D	Jacqueline		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D	Martine		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	H	Barteld et Gerda		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	N	Jean Francois et Pascale		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	C	Laurent et Barbara		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D	Sophie		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	C	Nicolas		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	C	Jean		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	C	François-Xavier et Isabelle		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	H	Jean et Marie-Odile		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	L	Olivier et Aline		SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES

Intervenant	M. et Mme	C	Hervé et Monique	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	H	Thomas	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	H	Xavier	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	R	Marie-France	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	B	André et Francine	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	D	Loïc et Barbara	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	B	François	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	F	Philippe et Kathryn	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	D	André et Brigitte	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	C	Michel	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	L	Jacky et Chantal	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	B	Paul et Jacqueline	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	L	Jean-Pierre et Bernadette	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	M	Marcel	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	H	Jean-Claude	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	C	Jean-Luc et Elisabeth	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M.	S	Robert	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	M. et Mme	G	Eric et Elizabeth	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
	Mme	L	Nathalie	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES

Intervenant M. P Arnaud

SELAS DE BODINAT
ECHEZAR AVOCATS
ASSOCIES

M. et Mme R Alain

SELAS DE BODINAT
ECHEZAR AVOCATS
ASSOCIES

Requête de la société InnoVent contre la décision du préfet de la Sarthe du 6 juillet 2023 portant refus de déroger à la destruction d'espèces protégées dans le cadre de la construction et l'exploitation de trois éoliennes sur la commune de Saint Longis (72).

04) N° 2203353 RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur Mme S N'Na Oumou Me LAVENANT
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de Mme N'Na Oumou S contre le jugement n° 1913646 du 26 août 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 30 octobre 2019 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours et ainsi maintenu la décision du 20 mai 2019 par laquelle le préfet de l'Essonne a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

05) N° 2204018 RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Défendeur M. A Youssef Me AZOULAY-CADOCH

Requête de M. Youssef A contre le jugement n°s 1914290-20115884 du 16 mai 2019 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la la décision du 14 novembre 2022 par laquelle le préfet de police de Paris a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation ainsi que la décision du 16 septembre 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours contre la décision du préfet de police de Paris du 28 juin 2019 et lui a substitué une décision de rejet de sa demande de naturalisation.

06) N° 2300072 RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur Z Ohoua, Carine, Raïssa Me LEUDET
A Konan Alain Richard Me LEUDET
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de Mme Ohoua Carine Raïssa Z et M. Konan Alain Richard A contre le jugement n° 2202380 du 23 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision en date du 4 août 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision en date du 4 mars 2021 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant un visa d'entrée et de long séjour à M. Konan Alain Richard A , Konan Kiliane Richard Junior et Chloé MarieJosiane A au titre de la réunification familiale.

07) N° 2300669

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur M. A Mohamed

LANTHEAUME

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Mohamed A contre l'ordonnance n° 2110297 du 13 février 2023 par laquelle le président de la 5ème chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 20 juillet 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a, d'une part, rejeté son recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 3 mars 2021 du préfet du Rhône ajournant à trois ans sa demande de naturalisation, d'autre part, décidé de réduire la durée de l'ajournement à deux ans.